

Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°03/2021 Rapport de gestion

2
3
5
7
10
13
17
20
23
26



Préambule

Organisation de la COGEST

La COGEST s'est réunie 9 fois en plénière (2 fois en 2020 et 7 fois en 2021), ainsi que 2 fois en souscommission.

Visite du dicastère Administration générale et finances

En date du 23 avril 2021, la COGEST a été accueillie par M. le Syndic, ainsi que les chef·fe·s de service (ci-après : CdS) du dicastère Administration générale et finances, dans la salle du Conseil :

- M. Sébastien Varrin, CdS-SEMU;
- Mme Florence Romanzini, CdS-SERH;
- M. Laurent Vial, CdS-SEFI & CdS-SINF

Grande visite

En date du 7 mai 2021, la COGEST a procédé aux entretiens de la « Grande visite », qui ont pu se dérouler selon les normes de distanciation sociale en vigueur ce jour-là.

Sous-commissions de la COGEST

Dicastère	Sous-commission	Rapporteur·e
Urbanisme et promotion économique Mme Laurence Muller Achtari, Dir. M. Antonio Turiel, CdS-SURB	Richard Nicole Daniel Besson	Jolanda Müller Chabloz
Population, sécurité et affaires sociales M. André Guex, Dir. M. Roland Leder, CdS-POLA	Philippe Hayward Adriana Brewster	Jean-Charles Fresquet
Travaux et infrastructures M. Jacques Marchand, Dir. M. Vincent Porchet, CdS-STIN	Robert Irrausch Olivier Weber	Isabel Taher Sellés
Instruction publique et affaires culturelles M. Philippe Somsky, Dir. M. Yvan von Arx, CdS-SEJL	Jean-Charles Fresquet Richard Nicole	Olivier Weber
Espaces verts et déchets M. Michel Amaudruz, Dir. M. Vincent Porchet, CdS-SEDE	Adriana Brewster Jolanda Müller Chabloz	Daniel Besson
Bâtiment et durabilité M. Christian Menétrey, Dir. M. Thierry Dessibourg, CdS-SEBA	Isabel Taher Sellés Robert Irrausch	Philippe Hayward



Remerciements

Le COGEST remercie tous ses interlocuteurs et interlocutrices pour leur disponibilité et les réponses données.

Faits marquants de l'exercice 2020

La COGEST a orienté ses questions et réflexions autour de deux thématiques :

- Les recommandations du Rapport VICARIO CONSULTING SA, établi en date du 9 octobre 2019 et demandé par la Municipalité, dans le cadre du Préavis n°01/2020, en réponse au postulat de l'Entente montaine « Pour une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026 ».
- Les impacts de la pandémie COVID-19 sur le fonctionnement de l'Administration communale.

Municipalité à cinq membres

À l'aune du Rapport VICARIO CONSULTING SA, qui recommande l'instauration d'une Municipalité composée de cinq membres, la COGEST a voulu vérifier les éléments suivants :

- Faits marquants, en 2020, du programme de modernisation de l'Administration communale, engagé depuis 2014;
- Actions de soutien au changement des CdS;
- Consolidation des fonctions transversales (communication, RH, juridique);
- Plans de formation continue des cadres et collaborateurs trices.

Dans l'intention de privilégier et faciliter la prise de parole des CdS, la COGEST a proposé des entretiens préliminaires en regroupant les cadres qui n'appartiennent pas au même dicastère. Invoquant le fait que les CdS doivent systématiquement être accompagné·e·s par leur Municipal·e, et que le découpage proposé représentait dès lors un défi logistique important, la Municipalité a répondu défavorablement à la proposition de la COGEST.

La COGEST a été en mesure de poser toutes ses questions lors de la visite du dicastère Administration générale et finances, et d'en évoquer certaines lors de la grande visite. Considérant les réponses données, la COGEST a établi les constats suivants :

CONSTATS

- 1. Au sujet de la **transversalité** entre les services, les CdS s'emploient à trouver les actions les plus efficientes, notamment dans le cadre de leur rencontre hebdomadaire, tous les mardis, suivant les séances de Municipalité du lundi. La principale difficulté provient du fait que certains CdS dépendent actuellement de plusieurs Municipaux. L'efficience de cette transversalité dépend toutefois de la bonne volonté des personnes (Municipalité, CdS) selon Monsieur le Syndic, sans pour autant parler de rétention volontaire d'information. Une amélioration importante est cependant à relever, à savoir que, désormais, les courriers importants qui parviennent à la Commune sont vus par tous les CdS.
- 2. Une réorganisation des services techniques a permis d'augmenter l'efficience de ces services en mutualisant ses ressources et par la création d'un nouveau poste administratif à compter du 1^{er} novembre 2020.



- 3. Le rapport VICARIO CONSULTING SA n'engage en rien la future Municipalité. Une démarche globale d'accompagnement de la nouvelle Municipalité sera toutefois mise en place avec l'appui de M. Varrin, qui reste le professionnel de la gestion administrative de la Commune.
- 4. Le passage d'une Municipalité de sept à cinq, à l'étude depuis 2014 dans le cadre du concept « Le Mont une Ville », n'a que très peu modifié le fonctionnement de l'Administration communale. Ce point est laissé à l'appréciation de la nouvelle Municipalité. L'Administration communale est cependant préparée à cette transition ; l'engagement d'une DRH et de nouveaux CdS (au total 9 à fin 2020) témoigne de cette transition. Une démarche d'accompagnement de la future Municipalité se fera également par la Municipalité actuelle sur les affaires courantes, ainsi qu'il est d'usage. En ce qui concerne la future répartition, qui est du ressort exclusif de la future Municipalité, il convient de ne pas confondre dicastères et services ; ces derniers fonctionnant indépendamment de la répartition future de ces dicastères.

Pandémie COVID-19

Les conséquences de la pandémie ont été largement discutées durant tous les entretiens de la COGEST. Lors de la visite du dicastère Administration générale et finances, la COGEST a relevé les éléments de réponse ci-après :

- S'agissant de la cellule de crise, ont été choisies les personnes dont les dicastères ont été les plus impactés par les répercussions du COVID-19 (personnel, écoles, etc.), il leur a été confié de prendre les décisions sans avoir à se référer à la Municipalité. La cellule de crise ne s'est toutefois jamais substituée à cette dernière.
- L'organisation du télétravail et élaboration des mesures sanitaires ont été mises en œuvre dès l'annonce des restrictions imposées par la Confédération. Il a par ailleurs été décidé que le personnel en présentiel n'excéderait pas 50%.
- Certain·e·s collaborateurs·trices ont malheureusement été directement affecté·e·s dans leur santé par le COVID-19.
- La contrainte du travail à distance a été, d'une manière générale, bien acceptée, et le travail de l'Administration communale a pu être effectué normalement malgré les mesures imposées par la situation.
- Lors de la première vague les guichets administratifs ont été fermés; des mesures ont cependant été prises, sur la base de l'expérience, pour une ouverture aménagée des guichets lors de la seconde vague.
- Il est encore trop tôt pour tirer un bilan de cette situation, notamment au sujet de l'opportunité de développer le guichet virtuel. Cette crise a toutefois permis d'y réfléchir davantage.
- Les demandes de RHT transmises par la Commune auprès du Service de l'emploi ont été rejetées au motif que les administrations publiques ne sont pas affectées dans leur survie comme les entreprises privées.
- Il a été décidé que les vacances annoncées devraient être prises. Par contre les personnes libérées n'ont pas été affectées par cette décision. Un quota de 20 heures supplémentaires a évité un cumul exagéré de ces excédents. Un certain nombre de personnes libérées ont cependant été contrainte à demeurer disponibles (service d'astreinte). En ce qui concerne les Espaces verts en particulier, le travail a été organisé en alternance ; les soldes horaires étant garantis.



Administration générale et finances

Journal communal

(Pages 2 et 3)

Le nouveau rédacteur en chef a été engagé en CDD pour assurer la transition jusqu'à l'arrivée d'un futur chargé de communication, courant 2021.

Naturalisations

(Page 4)

Suite au changement de loi, les dossiers désormais présentés semblent plus pertinents en termes d'intégration. La nouvelle formule est jugée plus rationnelle. Le nombre des demandes est stable.

SINF

(Page 6)

Les Communes ne sont pas épargnées par les attaques informatiques en constante augmentation. La COGEST s'est inquiétée de la sécurité pour notre Commune. Le partenaire informatique est l'entreprise PRODATA, un technicien travaille sur place à raison d'un jour par semaine et cette société donne toutes les garanties en matière de sécurité.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Commune d'obtenir un label de cyber sécurité, comme Bussigny, Commune de 10'000 habitant·e·s, l'a fait dans le cadre d'un projet pilote.

Le personnel communal reçoit régulièrement des informations sur les bonnes pratiques concernant la sécurité informatique, mais les connaissances ne sont pas formellement évaluées.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Commune de mettre en place un contrôle régulier des connaissances sur ces bonnes pratiques.

SERH

Formation du personnel

(Pages 7 et 8)

Les formations sont décidées, au cas par cas, par les collaborateurs trices ou leur hiérarchie pour répondre à de possibles besoins de restructuration professionnels ou personnels. La Commune dispose de plusieurs prestataires répondant à la multiplicité des corps professionnels concernés. On s'assure cependant de la qualité de ces formations en traitant avec des prestataires confirmés. Certaines formations font l'objet d'un certificat reconnu.

En ce qui concerne les brevets fédéraux notamment, la participation de la Commune se fait au niveau du temps offert et non par un financement de cette formation. Cette libération fait ordinairement l'objet d'une convention de remboursement en cas de départ avant le délai fixé.



CONSTAT

La COGEST constate qu'il n'y a pas un plan de formation global des collaborateurs trices au sein de la Commune.

En ce qui concerne les formations à la réanimation, le prestataire est une école d'ambulanciers sise sur la Commune. La formation a été dispensée gratuitement, en échange de l'utilisation des locaux communaux par cette entreprise.

DEMANDE À LA **M**UNICIPALITÉ

La COGEST demande à connaître les modalités précises de cet accord.

Entretiens de fin d'année

(« Suivi des collaborateurs », page 8)

La situation liée au COVID-19 a rendu facultative la forme habituelle d'une rencontre annuelle pour des raisons de télétravail. Celle-ci a été laissée, en 2020, à l'appréciation du personnel. La DRH reste toutefois ouverte pour entendre, en tout temps, toute personne qui le désirerait.

CONSTAT

La COGEST s'étonne que cet entretien ait été laissé à l'appréciation des collaborateurs et collaboratrices.

Externalisation des prestations d'accueil

Cette solution épargne d'avoir à rechercher des remplaçant·e·s le cas échéant. La Municipalité est satisfaite de cette formule, qui met à disposition des personnes compétentes et autonomes. La formation est assurée par le prestataire (PROTECTAS). Cette formule représente un gain d'environ CHF 18'000.- par an par rapport à un engagement en interne.

CONSTAT

Cette formule n'a pas été réévaluée depuis 2012

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à ce qu'il soit procédé à une réévaluation périodique.



Travaux et infrastructures

Rapport de la sous-commission

Effectifs du STIN

Service technique

(Page 12)

La démarche de modernisation entreprise par la Commune depuis 2014, ainsi que l'augmentation du nombre d'habitant·e·s ont conduit à l'engagement de deux nouvelles personnes. Ces engagements permettent une organisation du travail plus efficiente et davantage de réactivité. Les dossiers relevant de la mission du Service sont traités à l'interne. Quant aux dossiers plus complexes, comme, par exemple la regualification de la Route de la Clochatte, sont externalisés.

Cette organisation permet également au CdS de se centrer sur les axes stratégiques, son adjoint étant « sur le terrain ». Il est aujourd'hui également en charge du domaine Environnement, domaine qui est une préoccupation nouvelle au sein de la Commune.

M. Vincent Diacon a quitté son poste pour bénéficier d'une promotion professionnelle au sein d'une autre Commune. Il a été remplacé par M. Yvan Vugnaux avec qui le Service avait déjà eu l'occasion de collaborer.

Le secrétariat a également été restructuré et le Service bénéficie désormais d'un pool de secrétaires, ce qui favorise une meilleure organisation, particulièrement lors de maladies ou de vacances.

CONSTAT

Le Service prend en compte les évolutions nécessaires dans la gestion publique et les met en œuvre.

Equipe de la voirie

(Page 12)

Dans ce secteur également, et à l'occasion de réorganisations internes, des mesures de rationalisation ont été mises en place ce qui a permis un meilleur suivi des activités.

A relever que les deux absences de longue durée sont dues à des accidents non professionnels.

Ventilation des prestations

(Cf. tableau de la page 13)

Les différences constatées d'année en année ne peuvent être expliquées par une seule cause : ainsi un hiver avec de fortes chutes de neige impliquera un nombre élevé d'heures supplémentaires, qui devront être reprises dans le courant de l'année. Pour ne pas surcharger l'équipe, particulièrement pendant l'hiver ou les vacances, il est fait appel à l'engagement d'auxiliaires (budget à disposition). Pour 2020, ce sont les heures dites « COVID-19 » qui expliquent la différence des « heures théoriques emploi » entre 2019 et 2020. (1'300 heures ont été sorties du tableau, ce n'est pas de la maladie).

Au sein de l'équipe de Manloud, il a également été possible de favoriser une meilleure efficience du fonctionnement, les compétences du personnel permettant une meilleure interchangeabilité des personnes.



CONSTAT

La GOGEST constate que dans ce Service, il a été fait un effort de rationalisation des cahiers des charges du personnel des différentes équipes, permettant un meilleur fonctionnement et une valorisation des compétences.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'une analyse du fonctionnement des divers Services et secteurs de l'Administration soit faite par la nouvelle Municipalité afin de favoriser une gestion globalement plus performante.

Véhicules et machines

(Page 13)

CONSTAT

La COGEST s'est étonnée du faible nombre heures d'utilisation des véhicules.

Il existe deux catégories de véhicules : outils et véhicules administratifs

Dans le cas particulier des outils ISEKI SXG 326 et ISEKI SXG 323, il s'agit d'un transfert du Collège du Mottier au Service, y compris le travail d'entretien.

Le Service justifie le nombre d'outils de même catégorie par le fait que certaines tâches doivent être effectuées au même moment, par exemple le déneigement des trottoirs en hiver, ce qui implique que ces engins doivent être opérationnels tous, en même temps.

Le rythme de remplacement des outils communaux est de 9 ans. Dans une perspective de rationalité et d'économie, la Commune peut prolonger ce délai, en assumant le risque que certains véhicules tombent en panne

En ce qui concerne les véhicules administratifs « Zoë », un véhicule est attribué au dicastère « Travaux et Bâtiments » qui transporte du matériel spécifique. Les autres véhicules sont à disposition du personnel, en fonction des besoins

CONSTAT

La COGEST constate que la Commune possède un nombre important de véhicules utilitaires, peu utilisés sur l'année, dans le but de privilégier la qualité du service à l'usager (déneigement rapide, tonte des terrains et espaces récréatifs).

La COGEST a souhaité connaître les raisons qui avaient prévalu à l'achat du « John Deere 3046 ».

CONSTAT

En matière de politique d'achats de véhicules, la Commune privilégie l'achat de ses véhicules auprès de revendeurs montains. Dans ce cas particulier, ce n'est pas le moins cher qui a été choisi mais celui qui a le mieux correspondu aux critères d'utilisation.



La procédure est la suivante

- Le Service définit les besoins.
- Les futurs utilisateurs font des essais pendant 1-2 jours et décident du modèle à acheter.

Réseau routier

(Page 18)

L'engagement d'un nouveau collaborateur a permis la création d'une unité d'études techniques au sein du Service. Les études pour les préavis présentés dernièrement au Conseil communal ont été faites au sein de cette unité. Les dossiers complexes sont externalisés.

CONSTAT

La COGEST constate que la Commune externalise les dossiers d'étude qui impactent divers dicastères et Services.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la nouvelle Municipalité de procéder à un audit visant à mettre en exergue les avantages et les inconvénients de créer, au sein de l'Administration, un véritable Bureau technique, qui permettrait d'avoir une vision transversale de la gestion administrative communale, en matière de travaux.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

(Page 18)

La Commune de Lausanne et celle du Mont doivent s'accorder sur ce réaménagement car le réseau est en mauvais état. L'implication du SDNL dans ce dossier complexifie la coordination des services concernés, dont la réalisation prend du retard

Route de la Clochatte, aménagement d'un terminus tl et réaménagement de la chaussée

(Page 18)

A l'origine, la boucle de rebroussement n'impliquait que le quartier de la Valleyre. Le quartier de la Clochatte est venu s'ajouter. Les essais effectués ont confirmé que le projet actuel ne permet pas le rebroussement prévu. Après diverses discussions, l'ensemble des propriétaires concernés sont d'accord pour trouver une solution. Les démarches administratives auprès du Canton et de la Confédération sont en cours. Elles devraient aboutir d'ici le printemps 2022, s'il n'y pas d'oppositions.



Urbanisme et promotion économique

Rapport de la sous-commission

Questions transversales

L'année 2020 fut particulièrement difficile pour le Service de l'urbanisme, avec la pandémie, la mise en œuvre du SAF, et des importantes difficultés au niveau des ressources humaines. La nouvelle responsable de la POLCO n'est en fait restée que 6 mois, avec un départ annoncé subitement pour début 2021. La suppléance du CdS par la Municipale a été parfois nécessaire cette année-là, et il a été difficile de rester à un niveau seulement politique.

Différents outils de gestion ont été mis en place tels que des PV de toutes les séances, des calendriers de planification, et des marches à suivre. Ceux-ci ont permis d'assurer le suivi sans nécessairement dépendre d'une seule personne et ce malgré les absences. Le Service a dû faire appel à de nombreux prestataires externes, avec parfois de mauvaises expériences comme l'a montré le pilotage du SDDT, qui est revenu à la Commune après avoir été confié à un mandataire externe n'ayant pas donnée satisfaction.

La Municipale partage le constat de la COGEST sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer le Service en engageant du personnel à demeure au vu des nombreux chantiers et dossier en cours.

CONSTAT

Le Service n'a pas actuellement les moyens de s'investir dans des chantiers de fond, et peine à s'acquitter de ses tâches courantes. Au vu des nombreux dossiers d'importance à gérer par le Service, son renforcement semble indispensable.

Sur le plan de la transversalité avec les autres Services, la COGEST relève la mise en place d'un nouveau groupe de planification scolaire avec des séances régulières.

Ressources, outils et moyens

(Pages 25-26)

La COGEST s'est enquise des nouveaux outils de gestion mis en place :

- Développement d'outils de pilotage : tableaux de gestion, calendrier, séances hebdomadaires pour une meilleure vision d'ensemble des dossiers et des échéances ;
- Mise en place de PV de rencontres afin que les choses soient écrites et ce à quoi on peut se référer, traçabilité des rencontres avec les propriétaires et planification scolaire;
- Gestion de la charge d'anticipation, préparation d'échéances ;
- Pour la POLCO plus spécifiquement : Documents-cadre, permettant une interchangeabilité entre collaborateurs-trices, des marches à suivre pour la gestion des dossiers, des grilles d'analyse des dossiers visant à avoir une même interprétation des règlements lorsqu'il s'agit de délivrer des permis d'habiter.

La COGEST a demandé des détails sur le contenu des échanges avec le SAF. Selon la Municipale, il a tout d'abord été nécessaire d'établir un dialogue entre les deux parties. Des réunions au minimum mensuelles ont eu lieu entre la Municipale et le Comité directeur. La Commune a été présente à l'AG de chaque secteur en 2020. Cela a permis de clarifier les intentions de planification, et de découper la planification par vague de secteurs, en coordination avec, entre-autres, la construction du collège



de Champs-D'Aullie. Actuellement tous les terrains auraient été vendus, ce qui ajoute un niveau de complexité avec de nouveaux promoteurs/propriétaires dans chaque secteur qui sont différents des personnes présentes dans le Comité directeur.

Événements marquants

(Pages 26-27)

- Concernant le SDDT, quelles étaient les raisons du va-et-vient entre le mandataire et SURB ? Qui était le mandataire principal ?
 - Deux bureaux ont été mandatés dans le cadre du SDDT, l'un pour le pilotage et un autre pour l'approche participative. L'insatisfaction résidait au niveau du pilotage. Le Service a dû beaucoup travailler sur le diagnostic, avec une valeur ajoutée du mandataire finalement peu claire. Ainsi, le Service a émis des doutes tant sur le pilotage que sur le fond.

Études et projets

PALM - SDNL

(Pages 28-29)

- Demande de clarifications concernant la représentation de la Municipalité au PALM-SDNL:
 - La Municipale est dans le GROPIL du SDNL;
 - o Le Président du SDNL représente le SDNL au PALM.
- Où en est-on dans la mise en œuvre des mesures du PALM ?
 - Pour le moment on est toujours dans la réalisation par opportunité et par tronçon, sans calendrier proactif.

Système de Gestion des Zones d'Activité (SGZA)

(Page 30)

- Quelles sont les raisons du désaccord entre la Commune et le Canton concernant le SGZA ? Cela remet-il en question le développement des zones mixtes dans les PQ ?
 - Raisons du désaccord : que les zones mixtes ne soient pas reconnues comme SGZA, ce qui fait que les pôles de développement prévus dans le cadre du SAF ne peuvent être reconnus comme sites d'intérêt stratégique cantonaux, ce qui aurait permis d'attirer des ressources ;
 - Le développement de ces zones mixtes n'est pas remis en question, sachant que l'affectation ne peut pas être modifiée de toute façon;
 - o L'objectif n'est pas d'attirer un maximum d'emplois sur la Commune.
- Au vu du temps nécessaire à l'aboutissement du SDDT, un toilettage du RCCAT serait-il indiqué dans l'intervalle?
 - o II est prévu que le SDDT aboutisse dans l'année maintenant, donc non un toilettage n'est pas nécessaire et la révision du PGA et du RCCAT se feront dans la foulée.
- CCU a été informée mais non consultée : demande de correction.
- Retard du SDDT: Quels autres retards cela a-t-il entraîné dans d'autres proiets?
 - o Il s'agit plutôt de l'inverse, la priorité a été donnée au SAF au détriment du SDDT.



Politique du logement

(Page 34)

- Concernant la politique du logement, quand est prévu le préavis sur le droit de préemption ? Est-on prêt pour la nouvelle législature ?
 - Le préavis est prévu pour la rentrée d'automne, lorsque le Conseil votera sur les montants à rendre disponible pour la Municipalité;
 - La négociation sur l'intégration de LUP s'est fait secteurs par secteurs dans le cadre du SAF. Deux secteurs auraient accepté sur une base volontaire d'intégrer un pourcentage de LUP.

État de la mise en œuvre des PA

(Page 38)

- Concernant le plan de quartier de la Clochatte, il semble qu'il y ait des différences entre le nombre de logements annoncés et ceux mis à l'enquête (logements possibles 130 / mises à l'enquête 203). De même, 200 places de parking souterrain étaient annoncées, et au final il y en a au moins 360 selon l'ensemble des mises à l'enquête.
 - Selon la Municipale, le nombre de logement n'est pas déterminé par le PQ, seulement les volumes. Selon la taille des appartements finalement choisis, le nombre de logements peux fortement varier. C'est le nombre d'habitant·e·s qui compte pour la planification.
- La COGEST se réfère au préavis 11/2018, p.14 « La SPd prévue équivaut, pour une proportion moyenne d'un habitant/emploi pour 50 m², à un potentiel d'accueil d'environ 520 habitant⋅e⋅s et emplois, pour un nombre de logements compris entre 110 et 130. » Plus loin p. 15 : « Selon les normes en vigueur, le projet prévoit environ 280 places de stationnement pour les véhicules privés, dont 190 places pour les logements et 90 places pour les activités tertiaires. ».

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

- 1. Comment ces chiffres peuvent-ils changer autant?
- 2. Cela ne remet-il pas en cause l'évaluation antérieure faite sur le trafic engendré par le PQ?
- 3. Ces nouveaux chiffres ont-ils été soumis pour validation en niveau cantonal?

Application de la TEC

(Page 45)

- La COGEST a demandé des informations complémentaires concernant la taxation d'équipement communautaire.
 - La décision de taxation a été transmise aux deux premiers secteurs, qui ont fait recours. Les autres ont été suspendues en attendant la décision de la justice. Un courrier a été adressé à chaque secteur sur cette procédure de suspension, expliquant que la taxation reste prévue ultérieurement. La Commune s'est entourée de deux avocats pour suivre ce dossier;
 - Selon la Municipale, la taxe cantonale sur la plus-value s'applique également aux terrains du SAF. Son montant est déduit de la taxe cantonale, ce qui est un argument utilisé auprès du SAF pour que les propriétaires s'acquittent de cette taxe.



Population, sécurité et affaires sociales

Rapport de la sous-commission

Commentaire concernant le rapport Vicario

Le Municipal a informé qu'une discussion a été menée pour réfléchir de l'éventualité d'une fusion POLA-SPOP sous le même CdS, dans la perspective de la retraite anticipée du CdS de la POLA. Pour des raisons personnelles, il a changé d'avis et repoussé sa prise de retraite, le sujet d'une fusion n'est donc plus d'actualité.

Politique de stationnement

(Cf. p.35 Urbanisme)

Le Municipal nous a expliqué, depuis deux ans, que le document demandé était au Service de l'urbanisme. Dans son rapport, l'Urbanisme précise que des mises à jour doivent encore être faites.

CONSTAT

La COGEST n'a jamais pu prendre connaissance du document malgré plusieurs demandes et bien que ce document ait été validé en 2018 par la Municipalité.

SPOP

Effectif du Service

(Page 52)

Un contrat de durée déterminée (CDD) a été proposé à l'apprenti employé de commerce à la fin de son apprentissage. Ceci a été fait afin de permettre à cet apprenti de trouver une place fixe sans passer par une période sans emploi

CONSTAT

La COGEST salue la volonté de la Municipalité d'être un employeur exemplaire. La politique du dicastère est plutôt de garder les apprentis qui finissent, en principe environ un an.

Registre civique

(Pages 55-56)

La COGEST salue l'initiative de la Municipalité de présenter les divers scrutins auprès de l'EMS de la Paix du Soir.

Bien que la Municipalité n'ait pas mis de système de vérification de la neutralité de son représentant, les retours venant du personnel de la Paix du Soir assurent que le représentant ne fait pas de politique mais uniquement une explication de la technique de vote. Souvent la démarche est assurée par deux employés de l'administration.

Registre des entreprises

(Page 56)

Le site internet de notre Commune contient une nouvelle rubrique qui inventorie les entreprises (cf. Vivre au Mont ► Entreprises ► Liste des entreprises).



C'est la POLA qui enregistre les mutations et les donne aux autres services.

Le chiffre exact du nombre d'entreprises est de 773 au 31 décembre 2020, et non 673.

Police administrative

Procédés de réclame

(Page 56)

Le montant de l'émolument est de CHF 50.-/m² (minium CHF 100.- et maximum CHF 800.-) comme indiqué dans l'article 12 du formulaire de demande d'autorisation.

Le contrôle de la pose de panneau se fait lors de patrouille ou par opportunité

Circulation et signalisation routières

(Page 57)

Les contraventions sont données par la Police administrative et la Gendarmerie, (exemple descente de la Naz contrôlé par les deux services).

CONSTAT

Le contrôle est mené par les deux Services, parfois conjointement ou individuellement. Il est à noter que le montant des amendes données par le Service communal va dans les deniers communaux, compte 610.4370.00 et le montant des amendes de la gendarmerie va dans les deniers cantonaux.

Gendarmerie

(Page 60)

La COGEST s'est inquiétée de savoir où en sont les discussions sur le tarif des Communes délégatrices depuis 2019.

La négociation avec le canton est toujours en cours, une seule séance a pu avoir lieu en 2020.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande une analyse des actions entreprises contre le trafic des stupéfiants sur le territoire communal (cf. page 62).

Activités

(Pages 61-62)

CONSTAT

Les diagrammes des pages 61 et 62 ne donnent aucun renseignement sur les effectifs mobilisés et le temps consacré à la fonction de police de la Gendarmerie sur notre territoire.

Depuis plusieurs années, la COGEST s'est efforcée de demander une quantification de la part d'activité, en personnel et en heures, de la Gendarmerie sur notre territoire communal, au titre de la délégation des fonctions de police communale qui lui ont été confiées, à distinguer de ce qui relève de sa fonction de gendarmerie propre, et due à chaque citoyen vaudois. Et ceci sans résultat notable, au motif que l'une et l'autre sont désormais fondues dans un tout qui rend difficile, voire impossible, la distinction de leurs missions respectives. La COGEST tient dès lors à faire remarquer que déléga-



tion de compétence ne signifie pas abandon de compétence, et entend faire valoir son droit de regard sur cette activité, au même titre qu'elle l'exerce sur la police administrative ou le SDIS.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité qu'un responsable de la gendarmerie soit désormais présent lors de l'audition du Municipal en charge de ce service.

Vidéosurveillance

L'an passé, la procédure d'autorisation des différentes caméras de surveillance sises sur la Commune était encore en cours.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite savoir si les caméras ont maintenant été autorisées par la Préfecture.

Affaires sociales

(Page 62)

Le service n'a pas de données permettant de mesurer un impact sur notre Commune.

CONSTAT

La COGEST a demandé plusieurs fois une analyse des conséquences sur la Commune, sans succès.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite un retour au moins qualitatif sur l'action sociale dans la Commune en 2020.

L'audit urgent demandé a montré de gros problèmes de direction. Le comité a dû licencier le directeur qui avait perdu toute crédibilité.

Protection civile

(Page 63)

CONSTAT

La COGEST s'inquiète que les trois sirènes situées sur la Commune présentent des défauts de déclenchement.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Qui prend en charge les éventuelles réparations ?

SDIS

(Page 64)

Question : Quels sont les effets, conséquences ou analyse de la nouvelle convention ?

Les Communes payent sur le nombre d'habitant·e·s et sur la valeur ECA du patrimoine communal. Notre Commune compte 9'000 habitant·e·s sur un total d'env. 20'000 et la valeur ECA de notre Commune représente 53% de l'ensemble du SDIS de la Mèbre. Ceci explique pourquoi nous sommes



les plus gros contributeurs. Il est à noter qu'en 2020, pour cause de COVID-19, tous les cours et les rencontres prévues ont été annulés, le SDIS n'a pas pu faire autre chose que répondre aux urgences.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

En complément aux aspects financiers, la COGEST souhaiterait une évaluation de l'impact de la nouvelle convention sur le fonctionnement du SDIS.



Bâtiments et durabilité

Rapport de la sous-commission

Introduction

Nous saluons les efforts fournis afin d'informer la population en matière de politique « durabilité » et de l'effort consenti afin de rassembler des indicateurs pour la mise en œuvre d'un concept énergétique, un pas vers une professionnalisation de l'Administration.

Effectifs

Personnel administratif

(Page 70)

Le SEBA est devenu une entité à part entière depuis 2020. Cette nouvelle identité du Dicastère Bâtiments et durabilité, sous la direction du nouveau CdS, M. Thierry Dessibourg, facilite les prises de décisions de manière autonome.

Petit foyer de la grande salle

(Page 71)

Le local a été remis en état par les employés communaux et il est disponible à la location sur le site de la Commune.

Formation

(Page 72)

Politique appliquée par la Commune en matière d'engagement des apprenti·e·s qui terminent leur formation.

CONSTAT

Le dicastère Bâtiment engage un apprenti par an soit 3 apprentis en tout. Après leur examen, en principe, ils doivent quitter la Commune mais selon la situation, ils peuvent être sollicités à poursuivre leur activité comme employé.

Tableaux des pages 72 et 73

Le tableau de la page 73 est intitulé : « Liste des interventions » et celui de la page 74 : « Répartition des ETP par site »

Patrimoine communal

(Page 75)

Etant mentionné que le patrimoine communal est « globalement vétuste », des projets d'assainissements sont planifiés.

CONSTAT

Bien que la situation soit connue et analysée, la COGEST demande à la Municipalité d'avoir un regard particulièrement attentif dans ce secteur afin de ne pas laisser le patrimoine communal se détériorer.



Projets de construction / études réalisées

Cantine du Châtaignier

(Page 77)

Comme mentionné, le projet est prêt mais mis de côté pour quelques années. Le coût (CHF 5,4 mio) et la priorité donnée aux futures constructions scolaires ont reporté ce projet à 2024. Celui-ci a été présenté à la CCU, qui fera part de sa réflexion au Conseil

Rénovation et agrandissement du Collège du Mottier B

(Page 77)

Pour cette rénovation un préavis a été établi et est en phase de finalisation. Les transformations se sont avérées plus importantes que prévues. Les raisons en sont les nouvelles normes établies par l'Etat de Vaud en matière d'inclusion des élèves, le projet 360° et les nouvelles classes nécessaires aux options. Ce dossier est complexe en raison de la coordination et des responsabilités entre Canton et Commune.

CONSTAT

La COGEST aurait apprécié une communication intermédiaire au Conseil communal sur un projet d'une telle envergure.

Rénovations des constructions scolaires

(Pages 77-78)

Face aux diverses rénovations et constructions scolaires, les collaborations qui ont eu lieu avec le dicastère de l'Instruction publique et avec la Direction des écoles nous semble être un point vital pour la bonne réalisation de chantiers aussi important.

CONSTAT

La COGEST souhaite que les discussions transversales entre tous les dicastères impliqués (en 2020, Bâtiments et durabilité, ainsi qu'Instruction publique et affaires culturelles) soient la norme dans ce type de projet.

Administration Crétalaison (bureaux)

(Page 78)

L'Administration communale est suffisamment dotée en bureaux et places de travail. Il n'y a pas eu de recherche de délocalisation et le télétravail a très bien fonctionné. Le nouveau Collège de Champ d'Aullie pourrait intégrer quelques places de travail.

Collège des Planches

(Page 78)

Un pilier en béton a été posé à la cave. L'ingénieur assure que durant les cinq prochaines années le bâtiment est utilisable.

Auberge communale

(Page 80)

Pendant la fermeture liée à la pandémie, le loyer de l'Auberge a été supprimé mais pas celui de l'appartement.



Vandalisme – incivilités

(Pages 81-82)

La pose de caméras sur site sans concierge est à envisager. La question des caméras de vidéosurveillance reste un point toujours ouvert.

CONSTAT

Le dossier des caméras de vidéosurveillance est en main de la POLA.

Développement durable

Plan de mobilité de site

(Page 84)

Sur le site du Budron, un premier bouquet de mesures phares est encouragé par la Commune et la SICNL telles que places de parc à mutualiser, pistes cyclables, covoiturage etc. Malgré le peu d'intérêt des entreprises, les différents acteurs poursuivent le processus.





Espaces verts et déchets

Rapport de la sous-commission

Espaces verts

Equipe Espaces verts

(Pages 88-89)

En raison du COVID-19 et des absences de longue durée, l'équipe Espaces verts a dû s'organiser afin de garantir les travaux essentiels. Cela s'est fait via des synergies entre les équipes Espaces verts et Voirie, la priorisation des travaux, l'aide ponctuelle de personnel auxiliaire (budgétisé d'année en année), des horaires décalés, la séparation des équipes et l'attribution de quelques mandats à des entreprises externes.

Les personnes en absence longue durée se sont heureusement bien remises. Les accidents n'ont aucun lien avec leur activité professionnelle.

Concernant l'effectif de l'équipe de déchèterie, M. Chabloz assure la fonction de police de déchets à raison de 20% en plus de son activité de 80% à la déchèterie.

CONSTAT

La gestion de la crise COVID-19 a été bien gérée au sein de ce service. Bien que les équipes Espaces verts et Voirie soient réparties sur deux dicastères différents, le fait que M. Vincent Porchet soit le CdS pour ces deux équipes apporte un réel potentiel de bonne coordination et de synergie.

La tendance à l'externalisation des mandats est en diminution. Ce sont surtout des travaux demandant des garanties sur 2 ou 3 ans qui sont externalisés, ou alors des travaux demandant des certifications spécifiques comme pour, par exemple, grimper aux arbres.

CONSTAT

Il semble que les tâches supplémentaires liées à la biodiversité et l'environnement augmentent le besoin en ressources humaines dans cette équipe, néanmoins, le travail au coup par coup des années précédentes avec peu de moyen se professionnalise avec l'arrivée de Mme Bovey.

Plantes envahissantes

(Page 90)

En 2020, la COGEST avait suggéré que la Commune informe mieux la population sur le risque de se débarrasser de plantes exotiques n'importe où dans la nature. Une communication ciblée a eu lieu par exemple au chemin de la Valleyre. Des plantes exotiques ou envahissantes ont ainsi pu être localisées et détruites dans des bennes spécifiques. Les deux équipes Espaces verts et Voirie seront formées afin de les reconnaitre dans la Commune. Il est prévu que M. Chabloz suive un cours pour apprendre à les séparer à la déchèterie.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande d'intensifier les efforts entrepris en matière de communication à la population.



Places de jeux

(Page 90)

Contrairement à 2019, le Service ne s'est pas penché sur l'idée d'une réfection totale de places de jeu. Il s'était avéré que le budget alloué et accepté par le Conseil communal en 2019 ne suffisait pas pour construire aux normes actuelles. Cette réflexion a été engagée dans le cadre du SDDT pour les prochaines années. En attendant, le Service s'applique à entretenir parfaitement les places de jeux actuelles.

Terrains synthétiques

(Page 91)

Les défauts ont été éliminés sous garantie et le terrain a pu être utilisé normalement

En 2020, la COGEST s'inquiétait de l'utilisation des terrains multisports ouverts aux sociétés locales et au public en général. Après une année d'utilisation, il s'avère qu'aucun système de réservation n'est nécessaire. Les sociétés sportives locales n'ont pas fait de demande pour des horaires fixes et jusqu'à maintenant aucun conflit n'a été signalé.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité de rester vigilante sur l'utilisation de ces terrains et de favoriser les associations sportives de la Commune en cas de demande de réservation.

Parcelles agricoles

(Page 92)

La Commune possède peu de terrains agricoles, néanmoins, les petites parcelles restantes sont louées via un bail à ferme en général sur plusieurs années afin de pérenniser les plantations. Il n'a pas de critères particuliers pour l'attribution de ces baux, la Commune n'a jamais eu de problème d'attribution et cela se fait sans discussion notable selon le Municipal.

Environnement

(Page 92)

En septembre 2020, Mme Isabelle Bovey a été engagée comme Déléguée à l'environnement. Il est encore un peu tôt pour tirer un bilan sur ses premiers mois dans la Commune. Sa mission première est de dresser l'état des lieux des valeurs environnementales de la Commune et de prioriser des actions sur les territoires bâtis. En effet, la forêt ou les territoires agricoles sont suivis par le canton. Mme Bovey a déjà beaucoup apporté en termes de connaissance et de conseil au sein du Service. Un budget est alloué pour la mise en pratique d'idées personnelles, mais le Service souhaiterait un budget plus fourni pour réaliser des études ou investir dans du matériel. Celui-ci avait été coupé de moitié lors du budget 2020.

La Commune a signé la Charte des jardins et s'efforcera de s'y tenir, mais cela n'a pas de caractère contraignant. Les propriétaires peuvent bénéficier de conseil de la part de la Commune lorsqu'ils envisagent des changements dans leur jardin.



Forêts

(Pages 93-95)

Parc du Jorat

(Voir aussi Urbanisme, pages 47-48)

A la question posée de savoir si les forêts frontières entre le Mont et Lausanne pourraient faire partie du Parc, il a été répondu que Le Mont n'a jamais été impliqué dans cette démarche. M. Porchet précise que ce n'est pas parce que les forêts communales ne font pas partie du parc qu'on ne peut pas travailler la surface dans la même logique.

Déchets

Politique de récolte des déchets

(Page 96)

Le conseil a voté le préavis 10/2019 pour exiger de tous propriétaires d'immeubles, de plus de trois logements, se dotent de conteneurs pour la récolte de quatre types de déchets. Il n'était pas prévu de contrôle par la Commune pour s'assurer de la bonne mise en pratique. La Commune a reçu beaucoup de demandes de la part de locataires, pour qu'elle insiste auprès des propriétaires à fournir ces conteneurs.

Les endroits où se situent ces conteneurs, souvent visibles depuis le domaine public, offrent parfois des spectacles de désolation incroyables. D'une façon générale, le problème des déchets sauvages est en constante augmentation. La Commune s'efforce de dresser un inventaire de points problématiques, contacte les gérants pour les conseiller, afin de régler les problèmes, par exemple, plus de conteneurs, plus de passages pour le ramassage. C'est tout de même l'image d'un quartier qui est en jeu. C'est surtout le problème des cartons posés aux pieds des conteneurs réservés normalement au seul papier. Les cartons prennent du volume et devraient être amenés dans tous les cas à la déchetterie afin qu'ils soient uniquement mis dans les bennes à compacter.

CONSTAT

L'acceptation du préavis 10/2019 par le Conseil communal partait d'une bonne intention pour offrir à la population des facilités d'éliminations des déchets. On constate malheureusement que des propriétaires ont de la peine à se plier à ce règlement d'une part, et d'autre part, des personnes négligentes ne respectent pas les règles quant à l'élimination des déchets. Malheureusement, la communication a ses limites, les personnes ne se sentant généralement pas concernées

DEMANDE À LA **M**UNICIPALITÉ

La COGEST demande d'intensifier les contrôles, de multiplier les contacts avec les gérances et les propriétaires, et poursuivre les campagnes d'informations sur les zones problématiques.

Déchèterie de Manloud

(Page 96)

La COGEST s'est posé la question au sujet de la capacité de la déchèterie, vu l'augmentation constante des déchets. La Municipalité est consciente de cet état de fait. Un point à l'étude est de trouver une solution pour les branches qui prennent de la surface pour libérer de la place derrière les bennes.



Instruction publique et affaires culturelles

Rapport de la sous-commission

Généralités

La sous-commission déplore l'absence du directeur des établissements du Mont-sur-Lausanne lors de sa visite, et s'en étonne d'autant plus qu'un grand nombre de questions étant rattachées aux écoles demeurent, notamment en regard à cette année particulière.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que le directeur des écoles soit présent lors de la visite du dicastère.

Echanges entre les différents services de la Commune

La sous-commission a voulu savoir si le climat entre les municipaux avait été plus apaisé en 2020 que par le passé.

CONSTAT

Considérant la problématique relevée en 2019 au sujet de la transversalité de certaines informations, et à la question de savoir si la communication s'était améliorée en 2020, le Municipal a choisi de ne pas répondre à nos interrogations. Face à une telle situation la COGEST ne cache pas sa perplexité et ses inquiétudes et rappelle chacun à la primauté de l'intérêt général.

École

Période COVID-19

Durant la période COVID-19, tous les élèves ont, malgré la pandémie, pu suivre le programme de formation. Certains ont reçu des fichiers par courriel, d'autres, des fiches que leurs professeurs leurs ont directement apportées. Le retour a été positif. Cependant, on ne peut pas parler d'enseignement à distance mais de travail à distance.

Les interactions « Ecoles – Commune », de manière formelle, n'ont pas pu avoir lieu.

Au Collège du Mottier, le lien entre les élèves, l'école et la Commune a été maintenu grâce à l'animateur socio-culturel.

Activités scolaires et projets en cours

Education numérique

(Page 103)

L'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne fait partie des 12 établissements choisis par le DFJC pour l'introduction de l'éducation numérique. Il n'y a aucun retour de la part de la direction des écoles (bilan intermédiaire) de ce projet pilote. On ne sait pas si ce type d'enseignement numérique et le matériel mis à disposition répondent aux besoins ou ce qu'il y aurait à améliorer si ce n'est que les normes pour l'enseignement numérique sont prises en compte.



DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un bilan complet soit établi afin que les améliorations puissent aussi être prises en compte pour le projet du futur collège.

Conseil des élèves

(Page 103 - 104)

La mise en place des serviettes hygiéniques, dans les WC des filles, dans les différents bâtiments scolaires est organisée par le Service des bâtiments. Tous les collèges sont bien évidemment concernés.

PPLS

(Page 105)

Le cadre confidentiel de la prise en charge des enfants et familles est assuré par l'infirmière scolaire qui travaille sous secret médical. Un échange ayant été préalablement organisé entre les parents et l'école, pour définir qui interviendra en fonction des difficultés de l'élève.

Accueil pré- et parascolaire

EFAJE

(Page 110)

L'augmentation du nombre d'ETP à l'EFAJE est due au regroupement de toutes les associations dans les nouveaux locaux, à la place du Château, à Echallens.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait savoir si le ratio ETP par enfant accueilli est stable et quelles sont les projections en nombre de places.

Préscolaire

(Page 111)

La structure préscolaire « Early Childhood », avec 20 places, ne figure plus dans le présent rapport. Elle est pourtant toujours existante à l'ISL. Elle n'a jamais demandé de subventions à la Commune

Il n'y a pas de statistique permettant de chiffrer le nombre d'enfants venant d'autres Communes dans les structures privées ou publiques de notre Commune. Les enfants sont naturellement répartis selon leur lieu de vie.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Etablir une statistique du nombre d'enfants inscrits dans les structures préscolaires et de leur lieu d'habitation.

Parascolaire

UAPE Grand-Mont

(Page 113)

Les différents retards sur le projet ne permettront pas une ouverture avant 2023 au mieux. Le projet de base était sur 4 ans mais ce sera plutôt sur 6 à 7 ans selon les informations du Municipal.



Devoirs surveillés

(Page 113)

La COGEST s'étonne du faible nombre d'élèves aux devoirs surveillés, 32 enfants à la fin 2020. Les devoirs surveillés sont davantage utilisés comme accueil, ce ne sont pas des appuis. Aujourd'hui, d'autres activités séduisent davantage les familles. De plus, les élèves de 1P à 3P ne peuvent pas les suivre. Le personnel surveillant est recruté par la direction des écoles, généralement, ce sont des étudiants universitaires.

Activités culturelles et de loisirs

(Page 113)

Les sociétés locales ont été contactées et certaines ont répondu favorablement à l'organisation d'activités comme la pétanque, la gym. Malheureusement, certaines activités n'ont pas pu se dérouler par manque de participant·e·s. Des contacts ont eu lieu avec la société de gym par exemple, avant l'organisation de l'activité gym-poussette.

Espace YOLO

(Page 109-113)

Le bilan est très positif, il n'y a pas de problèmes relevés malgré l'augmentation de fréquentation.

Radio Yolo

(Page 118)

Radio Yolo est une initiative du SEJL et des animateurs scolaires. Elle a permis de garder le contact avec les jeunes durant cette période de semi-confinement tout en utilisant le matériel scolaire. La COGEST salue cette initiative.

Compte Instagram @espaceyolo

(Page 118)

Les jeunes peuvent s'adresser directement aux animateurs qui gèrent le compte Instagram. Les animateurs sont formés pour faire de la prévention et vérifient tous les contenus.

Jeunesse – aînés – Loisirs

Bus terminus, collectif 52

La mise à l'enquête a suscité un grand nombre d'oppositions. Les conciliations et échanges n'ont pas aboutis en 2020.



Conclusion

À la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N°03/2021.



Le Mont-sur-Lausanne, mai 2021

présidente :	Isabel Taher Sellés	1. Isateta flb.
es membres	Adriana Brewster	ABOUNSK:
	Jolanda Müller Chabloz	Addala.
	Daniel Besson	### ——————————————————————————————————
	Jean-Charles Fresquet	23 Th.
	Philippe Hayward	Manuel
	Robert Irrausch	Alremah.
	Richard Nicole	Total Tel
	Olivier Weber	Deche -